

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

RAFR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

N° 2025.16

Objet :

Approbation du Compte Administratif 2024 - RAFR

Affiché le :

Votes : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à onze heures, le Conseil d'Administration convoqué le 02 avril, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de M. Patrick ESPITALIER ;

*Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 02 avril 2025 suite à l'absence de quorum.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Céline RIGOUARD

### ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Céline RIGOUARD), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Gaël BELLEC), Isabelle TAILLIER (procuration donnée à Gaëlle LETTERON).

### ABSENTS :

Alain DESRUES, Hervé DOMINIAK, Michèle MAMBERT, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT Directrice du CCAS.

Monsieur Le Vice-Président présente au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2024 de la Résidence Autonomie François Rustin et le rapport d'activité l'accompagnant conformément à l'article 49 du décret comptable.

Le compte administratif est clôturé comme suit :

		Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions	204 801,49 €	1 365 401,42 €	1 570 202,91 €
	Exécutions	105 337,63 €	1 201 972,87 €	1 307 310,50 €
Dépenses	Prévisions	204 801,49 €	1 365 770,87 €	1 570 572,36 €
	Exécutions	42 479,20 €	1 350 107,56 €	1 392 586,76 €
Résultat de l'exercice	Excédent	62 858,43 € -	148 134,69 € -	85 276,26 €
	Déficit			

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2024 est de – 148 134,69 euros.

Monsieur Le Vice-Président s'absente durant le vote auquel il ne participe pas.

Accusé de réception en préfecture  
084-268401171-20250407-2025-16-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2025  
Page 1 sur 2

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT  
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

**Approuve** le Compte Administratif 2024 de la Résidence Autonomie François Rustin tel qu'il lui est présenté,

**Constate** la conformité du document avec le Compte de Gestion 2024 établi par le SGC de Pertuis.

**Reconnait** la sincérité de ces documents comptables.

**Fait et délibéré** à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE VICE-PRÉSIDENT**

**Patrick ESPITALIER.**

